

LES GESTES QUI SAUVENT... VOS DOCUMENTS QUE FAIRE EN CAS D'INFESTATION PAR DES INSECTES ?



Les insectes peuvent provoquer des dégâts irréversibles sur les documents.
Et tout particulièrement les larves qui se nourrissent de papier.

01 ÉTAPE

REPÉRER LA PRÉSENCE D'INSECTES

Les signes révélateurs :

- présence de vermoulure ;
- trous d'envol ou galeries ;
- cadavres ou insectes vivants.

Dès l'apparition des premiers signes, il convient de vérifier l'ensemble des documents et objets présents dans le local de conservation.



Signes sur les étagères en bois



Signes sur le papier

02 ÉTAPE

METTRE EN PLACE DES PIÈGES

Identifier le type d'insecte à l'aide de pièges :

- piège à glu ;
- piège lumineux ;
- piège phéromone.

Les pièges doivent être relevés une fois par semaine. Il est conseillé de réaliser une cartographie des espaces pour localiser plus précisément l'infestation.

03 ÉTAPE

ISOLER LES DOCUMENTS INFESTÉS

Il est nécessaire d'isoler rapidement les documents et objets contaminés pour éviter une infestation généralisée. Ils doivent ensuite être enfermés dans un sac hermétique ou dans un film plastique, puis placés en quarantaine dans l'attente d'un traitement.

LES GESTES QUI SAUVENT... VOS DOCUMENTS QUE FAIRE EN CAS D'INFESTATION PAR DES INSECTES ?



TRAITER

Vous pouvez vous rapprocher des Archives départementales qui vous orienteront vers des spécialistes.

Il existe deux types de traitement pour s'assurer de la mortalité des insectes, des larves et des œufs :

CONGÉLATION	ANOXIE (privation d'oxygène)
Un cycle de congélation (inférieur à -20 °C) d'une semaine, à répéter autant de fois que nécessite la mort de tous les insectes.	Un cycle de 21 jours est nécessaire. Il est recommandé de faire appel à un professionnel.

Les surfaces ayant été en contact avec les documents contaminés doivent être nettoyées avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA (filtre à air à haute efficacité).



RÉINTÉGRER LES DOCUMENTS DANS LE LOCAL

Après traitement, les documents sains pourront être réintégrés dans le local. Il est recommandé d'assurer une surveillance dans le local et sur les documents.

Quelques gestes préventifs :

- Proscrire toute nourriture dans le local de stockage ;
- Garantir une température de 18 °C (plus ou moins 2 °C) et un taux d'humidité de 50 % (plus ou moins 5 %) ;
- Dépoussiérer régulièrement le local ;
- Vérifier régulièrement les documents pour détecter le plus tôt possible d'éventuelles traces d'insectes ;
- Disposer des pièges qui seront relevés régulièrement ;
- Éviter l'usage d'étagères en bois.